

IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ

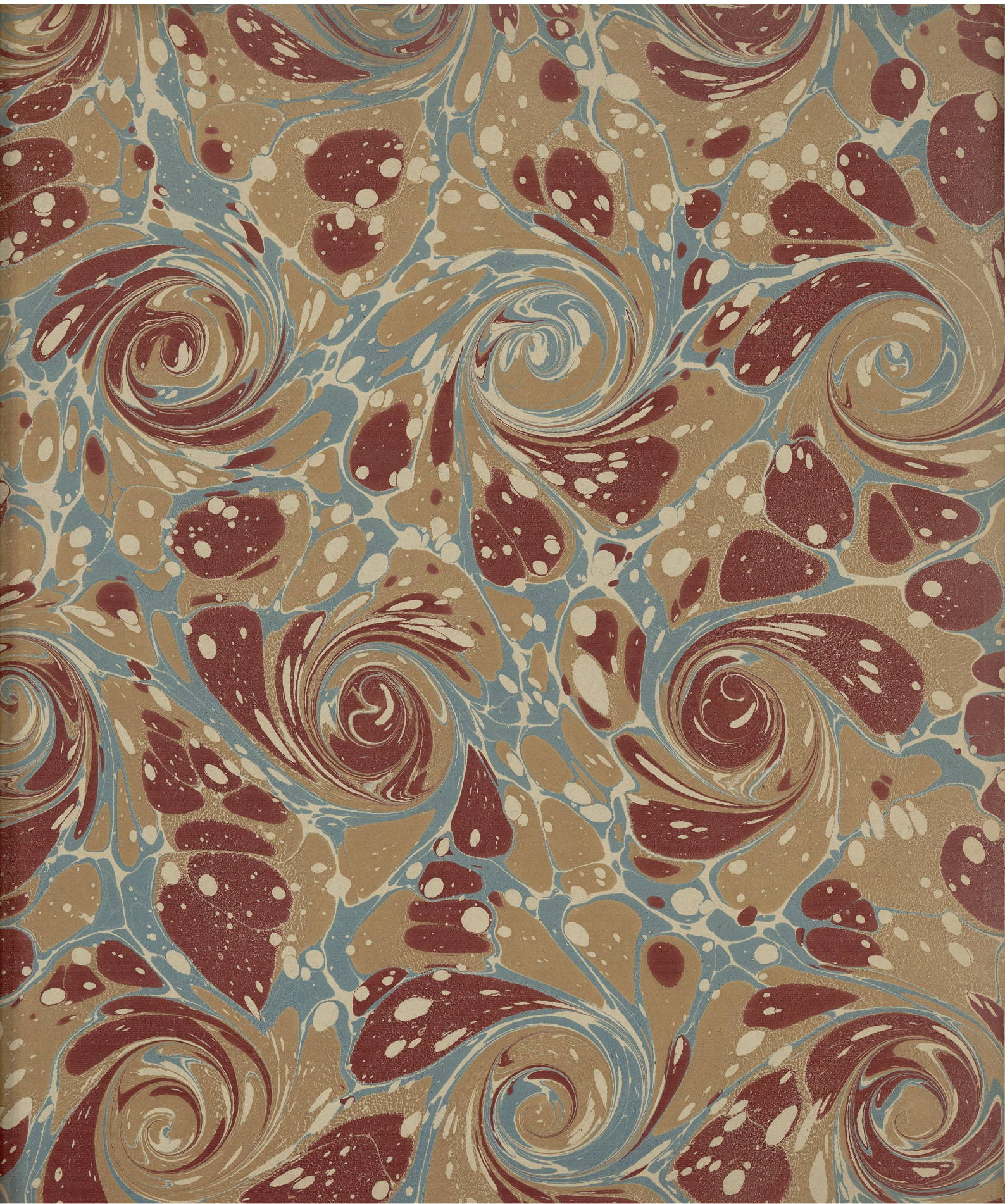
CORRESPONDANTS
DE
J.F. BOISSONADE

II
—
F-M

BIBLI.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
1552

BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
M S.

1552



MS
Fiches faites

Correspondants
de
J. F. Boissier

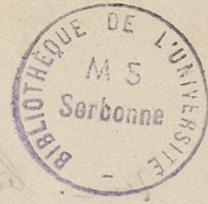
Ms 452.

II

F. M

338
Toulouse, 22. Décembre 1842.

521



Monsieur,

quelques amis, que j'ai l'honneur
de Compter à l'Institut m'ont encouragé
à solliciter de l'académie des Inscriptions et
Belle-lettres la faveur d'être nommé son
Correspondant. quel titre puis-je faire valoir
auprès de vous, monsieur, à qui je suis, sans
doute, tout-à-fait inconnu? et quelles études
opérait-on à l'époque où l'esprit plein des
savants travaux qui ont fait de vous non
seulement une des gloires de la France, mais encore
une des grandes lumières de l'Europe? Je ne
me repête, monsieur, qu'à espérer de vous

183

une bienveillance toute gratuite, et si vous
présentez comme le seul présent que j'aie
à la relecture, l'honneur que je jouisse
d'appartenir à cette Université de France dont
tant de professeurs sont vos élèves, et qui vous
est attachée; Monsieur, par tous les liens
de la reconnaissance.

agréer, Monsieur, l'hommage de
mon admiration et l'assurance de mon
respectueux dévouement,

A. Fortoul

professeur de Littérature française à la faculté
des Lettres de Toulouse.

336
Ministère

de l'Instruction Publique
et des Cultes.

1^{re} Division.

3^e Bureau

F^o
de l'Enregistrement.

Toutes les lettres et réponses doivent être
adressées directement au Ministre.

Objet.

Paris, le 19 J^u

1853



Monsieur, j'ai l'honneur de vous
informer que, par arrêté en date du 17^e courant, ⁵²²
il a été institué une commission de perfectionnement
et de surveillance spéciale des études littéraires
des Lycées de Paris. Convaincu que le Gouvernement
pourrait compter sur votre concours et que vous
n'hésiteriez pas à lui prêter l'appui de votre nom
et de votre autorité dans les efforts qu'il fait pour
rappeler la jeunesse de nos écoles au culte des
grands modèles de l'esprit humain et consolider
l'alliance des sciences et des Lettres, je vous ai nommé
membre de la dite commission. Votre présence
au milieu de la studieuse jeunesse des Lycées
de Paris sera accueillie comme un bienfait par
les maîtres et par les élèves. Je ne tarderai pas
à vous faire connaître l'époque et le mode
d'intervention que j'ai pris la liberté d'indiquer
à vous avec une entière confiance.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération très distinguée.
Le Ministre de l'Instruction
Publique et des Cultes,
H. Fouquet

M. Boissouard, Membre de l'Institut, Prof. au Collège de France à la Fac. des Lettres de Paris.

937
Ministère

de l'Instruction Publique
et des Cultes.

Secrétariat.

Bureau.

F.
de l'Enregistrement.

Toutes les lettres et réponses doivent être
adressées directement au Ministre.

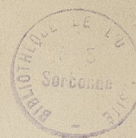
Objet.

Avis de Concession
D'un ouvrage

1

523

Paris, le 31 mars 1854



Monsieur, J'ai l'honneur de vous
informer que, par un arrêté en date de ce
jour, et d'après le désir dont vous m'avez
fait part, j'ai mis à votre disposition un
exemplaire de l'Esclaireissement de
la langue françoise de Jehan
Palsgrave, publié sous les auspices de
mon Département.

Vous pouvez dès à présent, Monsieur,
faire retirer cet ouvrage du Dépôt des
livres de mon Ministère.

Agréez, Monsieur, l'assurance
de ma considération très Distinguée.

Le Ministre de l'Instruction
publique et des Cultes,

H. Fournier

M. Boissonnade,
membre de l'Institut.

238

V. 12 mai 54

524

24

Hypochrite Portoull.

339

525^{et}

CABINET

(du)

Ministre

DE

l'Instruction Publique
et des Cultes.

Paris, le 18 mai

1854.

Monsieur,

J'ai eu tant à me louer de
votre Courte relation que j'ai eue avec
vous, qu'il m'est peut-être permis d'espérer
que vous accueillerez avec bienveillance
ma Candidature pour la place Laïque
vacante à l'Académie des Inscriptions
et Belles Lettres par M. de Cte de
Choiseul-Daillemont. Je prends d'ailleurs
La Liberté de vous la recommander
avec instance. Je serais bien heureux

M. Boissonnade, membre del'Institut.

que vous pussiez joindre votre patronage
si éclairé et si influent à Celui que
quelques uns devoient plus honorablement
Confier ont bien voulu m'accorder.
Soldat dévoué de l'Université avant
d'en devenir Le Chef; si j'ai pu
rendre quelques services à cette grande
institution que personne n'a plus que
vous honorée par ses talents, j'ai,
si je me m'abuse, quelques droits
particuliers à votre estime. j'ai fait
tout ce qui a été en mon pouvoir pour que
Les titres littéraires qui s'y ajoutent
fussent, en partie du moins, placés

526

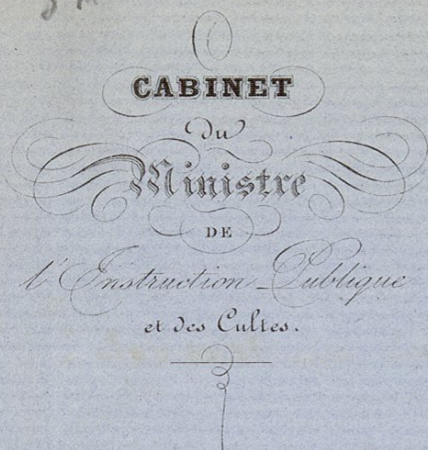
dès aujourd'hui sous vos yeux. Veuillez Les
examiner avec quelque intérêt et recevoir
L'assurance bien sincère de mes sentiments
Les plus respectueusement dévoués,

A. Fonroy



340

27



Paris, le 8 juillet 1854. 527



Mon cher monsieur,

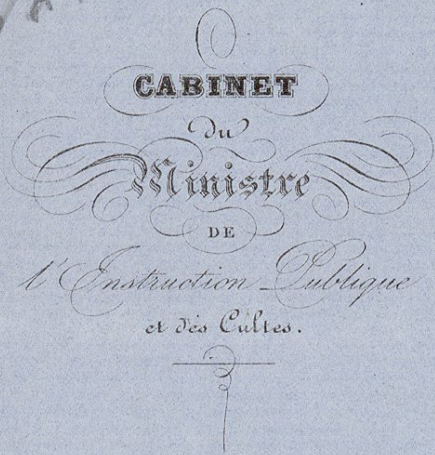
La mort de M. Raoul-Rochette,
qui me surprend si péniblement, va
m'imposer le devoir de répondre par une
Candidature nouvelle à l'intérêt que quelques-uns
des membres les plus considérables
de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres
ont bien voulu m' témoigner. Je
vous demande la permission d'aller vous
en entretenir, cher vous, à Paris, au de
ces prochains jours. Serai-je absent
bon pour un fait Commanche à quelle
M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut.

Deux vous voudriez bien m'écouter?

agré, j'en suis sûr, monpère,
avec l'assurance de ma gratitude,
L'expression courtoise de mes sentiments
bien sincères et bien respectueux
seront,

H. Ponce

394



Paris, le 4. ⁵²⁸ 1854.



Mon Cher monsieur,

Vous avez eu hier avec
un de nos chefs de division une
conversation que je voudrais bien reprendre
et conclure moi-même. auriez-vous
la bonté de me venir voir lundi à
3 heures, au ministère ? j'aurais été
vous chercher chez vous, si je n'étais retenu
par des travaux insupportables de la rente.

Recevez, mon Cher monsieur, les
nouvelles assurances de mes sentiments
les plus respectueusement-dévotés,

H. Forcade

M. Boissonade, rue de la ponce n° 9 à Paris.

Paris, le 1^{er} Mai 1855.

Ministère

de l'Instruction Publique
et des Cultes.2^e Division.1^{er} Bureau.F^o
de l'Enregistrement.Toutes les lettres et réponses doivent être
adressées directement au Ministre.

Objet.

Monsieur et Cher Confrère, Je viens d'instituer près de chacun des lycées de Paris un Comité de haut patronage composé de cinq personnes dont la double mission est de secourir le progrès des études et le perfectionnement de l'éducation, en même temps que de présider à la formation d'associations de bienfaisance.

Les membres de ces comités sont exclusivement choisis parmi les anciens élèves qui, par les grands services rendus à l'Etat ou par leur illustration dans les lettres, les sciences ou les arts, honorent le lycée où ils ont été formés.

Je vous prie, Monsieur et Cher Confrère, de vouloir bien faire partie du Comité de haut patronage institué près le lycée impérial Saint-Louis. Dans ce Comité siégeront avec vous, M. le Contre-Amiral de Chabanne; M. Regnault, membre de l'Institut; M. le Comte Jean d'Harcourt; M. Damas Hincard, secrétaire des Commandements de S. M. l'Impératrice.

Le grand intérêt qui s'attache à la prospérité de cet établissement d'Instruction publique et votre sympathique affection pour le lycée où s'est perpétué le souvenir de votre nom me font espérer que vous ne refuserez pas à l'administration le concours de votre haute influence.

Recevez, Monsieur et Cher Confrère,
l'assurance de ma haute considération.
Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

J. Fouquet

M. Boissonade Membre de l'Institut,

343
Cabinet
du Ministre
de l'Instruction Publique
et des Cultes.

Paris, le 9 Août 1855.



530

Monsieur, j'ai l'honneur
de vous inviter à assister à la distribution
des prix du Concours Général qui aura
lieu lundi prochain 13 août, à la
Sorbonne à midi précis.

Une place particulière vous sera réservée.

Recevez, Monsieur,

l'assurance de ma considération très
distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Cultes,

H. Fournier

M. Boissonade, Membre de l'Institut, membre du
Comité de haut patronage de l'école impériale de Louvain

Paris, le 11 Décembre 1851



Ministère
de l'Instruction Publique
et des Cultes.

Secrétariat.

1^{er} Bureau.

Fo
de l'Enregistrement.

Toutes les lettres et réponses doivent être
adressées directement au Ministre.

Objet.

Inscriptions Romaines
de l'Algérie.

Monsieur & cher confrère,
J'ai l'honneur de vous informer que par
un arrêté en date de ce jour, j'ai mis
à votre disposition un exemplaire du Recueil
des Inscriptions Romaines de l'Algérie,
publié par M. Léon Vénier.

Je suis heureux de pouvoir vous offrir
une publication qui se rattache à des études
que vous cultivez avec tant de distinction.

Vous pourrez faire retirer cet ouvrage
du Dépôt des livres de mon Ministère
par une personne munie de votre autorisation.

Recevez, Monsieur & cher confrère,
l'assurance de ma considération très
distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
& des Cultes,

H. Fournier

M. Boissonnade, Membre des Instituts.

5 Rue de la Loupe à Passy